

La vente de produits alimentaires sur internet : un état des lieux en 2009

Une étude qui dresse un état des lieux de la vente de produits alimentaires sur internet en 2009 en téléchargement sur le site du Pays.

Le commerce de proximité

L'évolution du commerce de proximité entre 2002 et 2008 en téléchargement sur le site du Pays.

Hôtellerie : la sortie de crise en Europe se précise

Selon une étude de MKG Hospitality, après une période difficile, la tendance de l'activité hôtelière dans l'Union européenne affiche un nouveau dynamisme, notamment en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. L'amorce de la sortie de crise est engagée par une évolution favorable des taux d'occupation depuis décembre 2009. Elle est accompagnée par un rétablissement des prix moyens, notamment en France et en Allemagne (grâce à la modification du taux de TVA) où ils sont en progression.

Source : Communiqué – MKG Hospitality – 06/05/2010

Comment reconnaître le vrai "équitable" du faux

Une commission nationale du commerce équitable, installée récemment par Chantal Jouanno et Hervé Novelli, secrétaires d'Etat en charge de l'écologie et de la consommation, donnera une reconnaissance publique aux labels qui la mériteront. Une première réunion, prévue le 19 mai prochain, devrait permettre aux participants de travailler sur le contenu d'un "référentiel de certification".

Source : Article signé Rafaële Rivais – Le Monde – 11/05/2010

En croissance de près de 10 %, le commerce équitable fait son trou dans les linéaires

La 10ème édition de la quinzaine du commerce équitable a été lancée le 8 mai dernier. A cette occasion, les principaux acteurs de ce secteur, font un point sur l'évolution des ventes. Selon l'association Max Havelaar, les ventes de produits issus du commerce équitable se sont élevées à 287 millions d'euros en France en 2009. L'association a ainsi vu ses ventes augmenter de 13 % cette même année. Cette progression s'élève à 7 % pour Alter Eco. Au niveau mondial, la croissance est estimée à 10 %. Pour les dirigeants des associations, cette tendance s'explique en partie par le nombre croissant de références "commerce équitable" dans les gammes de marques des distributeurs.

Source : Article signé Philippe Bertrand – Les Echos – 10/05/2010

Tout savoir sur le solaire

Ce dossier, en ligne, fait un point sur le secteur de l'énergie solaire : le marché, la réglementation, les technologies, les industriels, les négoce et installateurs, la recherche et les innovations, la formation et les appellations qualité, les réalisations.

Source : Dossier coordonnée par Frédérique Vergne – Le Moniteur du BTP – 15/04/2010

En Europe, la crise du textile n'épargne plus aucun pays, même l'Italie

Selon Euratex, l'organisation professionnelle européenne du textile et de l'habillement, en 2009, la production du secteur en Europe a chuté de 18 % en volume et de 17 % en valeur. En France, selon l'Institut français de la mode (IFM), la production textile a chuté de 23 % en volume par rapport à 2008 et le chiffre d'affaires des industriels a baissé de 15 %. Les consommateurs ont privilégié les achats d'articles peu onéreux et ont réduit parallèlement le nombre de produits achetés. L'Italie résiste mieux que les autres pays à la concurrence des pays à faibles coûts de main-d'oeuvre et est le seul pays à afficher un excédent commercial dans le textile.

Source : Article signé Nicole Vulser – Le Monde – 07/05/2010

Les seuils de 10, 20 et 50 salariés : impact sur la taille des entreprises françaises

Cette étude de l'Insee, porte sur l'impact des seuils de 10, 20 et 50 salariés sur la croissance des entreprises en France en téléchargement sur le site du Pays.

Entreprise de déménagement : information sur les prix

Un texte précise les obligations d'information des entreprises de déménagement sur les tarifs de leurs prestations. Le devis remis obligatoirement et gratuitement au client avant la conclusion du contrat doit comporter des mentions obligatoires fixées par le texte. Les tarifs détaillés des prestations de déménagement et, le cas échéant, de celles de garde-meubles, doivent par ailleurs être affichés dans l'entreprise. Le professionnel remet au client un exemplaire de la lettre de voiture à la réception du mobilier. Ce document, qui vaut bulletin de livraison, doit comporter une rubrique permettant au client d'émettre des réserves, ainsi qu'un texte l'informant de la possibilité d'émettre une protestation motivée sur l'état du mobilier dans un délai de 10 jours calendaires.
Source : arrêté du 27 avril 2010, Journal officiel du 6 mai 2010, p. 8 208

Précisions sur la contribution sur les ventes à consommer sur place et à emporter de produits alimentaires

Suite à la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009, les entreprises d'hébergement et de la restauration sont tenues de verser une contribution sur les ventes à consommer sur place et à emporter de produits alimentaires, dont le produit est destiné à financer le fonds de modernisation de la restauration. Une instruction fiscale présente le champ, les modalités d'application et de déclaration de cette contribution.
http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/04/cir_30995.pdf

Source : instruction fiscale du 28 avril 2010, BOI 3P-3-10

Le bricolage a souffert de la crise du bâtiment en 2009

Selon une enquête annuelle de l'Unibal (Union nationale des industriels du bricolage, du jardinage et de l'aménagement du logement), l'activité du marché du bricolage a diminué de 3,4 % en euros constants, soit 22,47 milliards d'euros. Parmi les raisons de cette baisse figurent notamment les conséquences de la crise dans le secteur du BTP et de l'immobilier : les points de vente spécialisés dans le négoce en matériaux (parpaings, sacs de ciment...) ont affiché une diminution de 10 % de leur chiffre d'affaires en 2009.

Source : Article signé Philippe Bertrand – Les Echos – 05/05/2010

2009, avec la crise, la recherche de vacances économes se développe

L'étude Credoc, fait un point sur les choix des Français en matière de tourisme, dans un contexte de crise économique en téléchargement sur le site du Pays.

Le bricolage a souffert de la crise du bâtiment en 2009

Selon une enquête annuelle de l'Unibal (Union nationale des industriels du bricolage, du jardinage et de l'aménagement du logement), l'activité du marché du bricolage a diminué de 3,4 % en euros constants, soit 22,47 milliards d'euros. Parmi les raisons de cette baisse figurent notamment les conséquences de la crise dans le secteur du BTP et de l'immobilier : les points de vente spécialisés dans le négoce en matériaux (parpaings, sacs de ciment...) ont affiché une diminution de 10 % de leur chiffre d'affaires en 2009.

Source : Article signé Philippe Bertrand – Les Echos – 05/05/2010

Bientôt des grandes villes sans pompistes ?

Cet article traite des difficultés rencontrées par les exploitants de stations-services installés dans les grandes villes. L'application de nouvelles normes règlementaires oblige ces professionnels à engager d'importantes sommes (par exemple, d'ici à fin 2010, les stations services devront être équipées de cuves spécifiques à double enveloppe). Par ailleurs, les stations-services dites de "filling", avec des pompes sur le trottoir, ne respectant pas les distances minimales par rapport au domaine public, fermeront, pour la plupart, au départ en retraite de l'exploitant. En 1975, 42 500 points de vente de carburants étaient recensés au niveau national et ils ne sont plus que 12 250 en 2009. Cette baisse d'activité concerne les pompistes indépendants et les stations-services des grands groupes pétroliers, elles-même concurrencées par la grande distribution.

Source : Article signé Claude Barjonet – Les Echos – 30/04/2010

Portail de l'étude des "technologies clés 2015"

La DGCIS (Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services) a mis en place un site internet dans le cadre d'une nouvelle étude destinée à identifier les technologies nécessaires à l'amélioration du positionnement et de la compétitivité des entreprises sur le territoire national. Il a été décidé d'orienter la présente étude vers les entreprises et de l'axer sur : les technologies existantes (dont la diffusion se révèle stratégique pour la compétitivité d'un secteur d'activité donné) et les technologies émergentes ou d'avenir présentant un potentiel de développement en France. Il est possible de contribuer à cette étude en proposant, via un formulaire en ligne, une technologie-clé.
<http://www.tc-2015.fr>

Taxi : délai supplémentaire pour suivre la formation continue obligatoire

Depuis le 1er juillet 2009, les conducteurs de taxis sont tenus de suivre, tous les 5 ans, un stage de mise à jour de leurs connaissances essentielles pour la pratique de la profession. Les conducteurs déjà en activité au 1er juillet 2009 et dont la carte professionnelle a été délivrée depuis plus de 5 ans, avaient jusqu'au 1er juillet 2010 pour suivre ce stage de formation continue (16 heures fractionnables en 4 périodes). Un délai supplémentaire de 6 mois leur est accordé.

Source : arrêté du 5 mai 2010, Journal officiel du 16 mai 2010, p. 9091

Nouvelle réglementation relative aux jeux d'argent et de hasard en ligne

Une loi ouvre à la concurrence et régleme les jeux d'argent et de hasard en ligne. Seuls sont concernés les paris sportifs et hippiques, ainsi que les jeux de cercle en ligne. Pour organiser de tels jeux ou paris sur internet, il est nécessaire d'obtenir un agrément auprès de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel), nouvellement créée. Cet agrément est délivré par catégorie de jeux, pour une durée de 5 ans renouvelable, sous réserve de satisfaire à des conditions fixées par le texte et précisées par un cahier des charges. Les entreprises agréées devront respecter certaines obligations, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le jeu excessif ou pathologique. Plusieurs décrets d'application précisent également :

- les conditions de délivrance de l'agrément,
- le montant du droit fixe dont doivent s'acquitter les opérateurs agréés,
- la procédure de sanction applicable,
- la définition des compétitions et des types de résultats sur lesquels peuvent porter les paris sportifs,
- la définition des courses sur lesquelles peuvent porter les paris hippiques.

Source : loi n°2010-476 du 12 mai 2010, Journal officiel du 13 mai 2010, p. 8881

Un guide des coopérations entre les entreprises pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs

Ce site, réalisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, propose un vade-mecum à l'attention des chercheurs et enseignants-chercheurs qui souhaitent effectuer une mobilité en entreprise, réaliser des travaux de consultance, ou créer une entreprise, et qui s'interrogent sur les dispositifs en vigueur et sur la marche à suivre. Des notes détaillées et des références aux textes réglementaires sont également disponibles.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid23910/vade-m...>

Plan d'actions "Impulsion 2010-2011" pour la filière française de la bijouterie, joaillerie, des pierres et des perles

L'Union française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, des pierres et des perles (BJOP) a présenté les conclusions de l'étude prospective menée par le cabinet Médiation auprès des acteurs de la filière et le plan d'actions "Impulsion 2010-2011" qui l'accompagne. Trois défis ont été relevés : la mutation de l'industrie du bijou (développement de l'innovation, amélioration des délais et de la qualité), la redéfinition du sens et de l'ambition de la spécificité française (reconnaissance du savoir-faire, valeur du "Made in France" et portée du label Joaillerie de France) et l'invention d'un nouveau mode de coopération et d'anticipation entre les acteurs. La première phase du plan d'actions comprend : l'organisation d'un forum de rencontres professionnelles entre donneurs d'ordre et fabricants, la rédaction d'une charte de bonnes pratiques, l'accompagnement stratégique des ateliers par des consultants en organisation et le repositionnement du label sur le développement durable.

Source : Dossier de presse – BJOP – 11/05/2010

Jeux d'argent et de hasard en ligne : précisions sur les obligations imposées aux opérateurs en matière d'archivage des données de jeux

La loi relative à l'ouverture de la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne soumet l'activité des opérateurs de jeux et de paris en ligne à un contrôle permanent de l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel). L'opérateur doit notamment archiver en temps réel, sur un support matériel situé en France, un certain nombre de données de jeux (ex. : informations sur les joueurs et les opérations), qui sont mises à la disposition de l'Arjel. Un décret précise les règles à respecter pour la mise en place de ce type de support technique.

Source : décret n°2010-509 du 18 mai 2010, Journal officiel du 19 mai 2010, p. 9223.

Thanatopracteur : modification de la formation et de l'examen d'accès au diplôme national

Les candidats au diplôme national de thanatopracteur doivent avoir suivi une formation théorique et pratique aux soins de conservation. Un décret et un arrêté modifient la durée des formations et les modalités d'organisation de l'examen d'accès à ce diplôme.

Source : décret n° 2010-516 et arrêté du 18 mai 2010, Journal officiel p. 9 288 et 9 292

Psychothérapeute : précisions sur les conditions et modalités d'inscription au registre national des psychothérapeutes

L'usage du titre de psychothérapeute est réservé aux professionnels inscrits au registre national. Un texte précise les conditions et modalités d'inscription sur les listes départementales de ce registre. Le professionnel de santé doit notamment justifier d'une formation en psychopathologie clinique de 400 heures minimum, délivrée par un établissement agréé, et complétée par un stage pratique d'une durée d'au moins 5 mois. L'accès à cette formation est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau doctorat donnant le droit d'exercer la médecine en France ou d'un diplôme de niveau master en psychologie ou psychanalyse. Les personnes titulaires d'un diplôme de docteur en médecine, les psychologues et les psychanalystes en exercice peuvent bénéficier d'une dispense totale ou partielle de cette formation. Les professionnels qui justifient d'au moins 5 années de pratique de la psychothérapie au 22 mai 2010, peuvent bénéficier d'une dérogation aux conditions de formation professionnelle. Le texte précise également les modalités d'agrément des établissements autorisés à dispenser la formation requise.
Source : décret n° 2010-534 du 20 mai 2010, Journal officiel du 22 mai 2010, p. 9448

Modification de certaines dispositions relatives aux transports routiers

Les entreprises de taxi, qui effectuent des services réguliers ou des services à la demande, ont désormais l'obligation de s'inscrire au registre des transporteurs publics routiers de personnes (des conditions spécifiques de capacité financière et professionnelle ainsi que d'honorabilité sont alors prévues). Concernant le transport de marchandises, le texte permet la reconnaissance d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans la gestion d'une entreprise de transport depuis moins de 10 ans pour obtenir la capacité professionnelle nécessaire pour les transports légers (jusqu'à présent, seuls le suivi avec succès d'un stage auprès d'un organisme de formation professionnelle et le baccalauréat professionnel transport, spécialité exploitation des transports, étaient admis). Par ailleurs, le texte harmonise, pour tous types de transport public routier, la liste des personnes devant remplir la condition d'honorabilité professionnelle et les infractions empêchant l'exercice de l'activité.
Source : décret n°2010-524 du 20 mai 2010, Journal officiel du 22 mai 2010, p. 9 434